



**Signature de la convention de partenariat pour l'accueil des étudiants étrangers  
entre la Préfecture, l'Université de Perpignan Via Domitia et  
l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration,  
le mercredi 07 juillet 2010**

L'université de Perpignan Via Domitia (UPVD) accueille annuellement environ 3 000 étudiants étrangers dont 1 200 sont soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour délivré par la Préfecture (les autres étudiants sont soit européens, soit domiciliés hors département, soit inscrits dans des antennes extérieures de l'UPVD : autres départements ou pays étrangers).

Depuis 1999, pour la période de rentrée universitaire de fin septembre à fin novembre, un partenariat a été mis en place entre la Préfecture et l'UPVD concrétisé par la création d'un «**guichet Préfecture**» au sein de l'université tenu par des agents de la Préfecture, un jour par semaine d'octobre à décembre afin d'accueillir les étudiants étrangers pour la constitution de leur dossier.

D'un commun accord, il a été décidé pour la rentrée universitaire 2010-2011, de rénover ce partenariat d'une manière inédite et, c'est à souligner, **en exclusivité au plan national**.

**En quoi ce partenariat rénové est inédit ?**

–Tout d'abord parce que l'UPVD a créé un « Bâtiment d'Accueil et de Services à l'Étudiant » (BASE), à l'entrée du campus dans 450 m<sup>2</sup> des locaux réaménagés et totalement dédiés aux services à l'étudiant. Outre, le service de la scolarité, la direction des études et le Kiosque Pass Culture, l'étudiant étranger trouvera au sein du BASE, un « **Bureau d'Accueil des étudiants internationaux** », espace destiné à améliorer considérablement la qualité d'accueil et de traitement des dossiers.

–La Préfecture renforcera sa présence sur site (dans les locaux précités) en externalisant 3 agents (au lieu de deux auparavant) pour l'accueil des étudiants étrangers, 2 jours par semaine (les mardi et jeudi) de fin septembre à début décembre.

–Pour la première fois, cette année à Perpignan, l'OFII sera également présente sur site, un jour par semaine (lundi) du 1er septembre au 31 décembre 2010 (d'où la présence ce jour de Monsieur le Directeur Général).

## **Quels sont les avantages attendus d'une telle organisation ?**

### **I) un avantage pour les services :**

**Pour la Préfecture**, le nombre des titres de séjour délivré aux étudiants étrangers représente 25 % de l'ensemble des titres délivrés annuellement et ce, sur une courte période (2 à 3mois). Cette charge de travail saisonnière a par le passé, perturbé le fonctionnement normal du service et entraîné un retard souvent important dans la délivrance des titres.

En effet, les dossiers des étudiants étrangers étaient déposés à l'université mais le traitement au fond se faisant en « back office » à la Préfecture.

La nouvelle organisation vise à traiter le dossier des étudiants étrangers directement à l'université, dans la journée, et il n'y aura plus de back office susceptible de déstabiliser l'activité du service des étrangers.

**Pour l'Université**, elle renforce son attractivité en améliorant et optimisant la qualité de l'accueil de l'étudiant étranger, et se place de fait, au plus près des besoins des étudiants souvent confrontés à un parcours administratif complexe.

**Pour l'OFII** : elle accueillera directement à l'université les étudiants étrangers ce qui permettra de désengorger sa permanence en centre ville de Perpignan.

### **II) Avantage pour l'étudiant étranger :**

L'étudiant étranger pourra désormais dans un lieu unique :

- déposer sa demande de titre de séjour,
- obtenir un récépissé de demande de titre directement à l'Université (avant il devait attendre 15 jours à 3 semaines),
- recevoir plus rapidement son titre définitif du fait du traitement sur place de son dossier.

et pour l'étudiant primo-arrivant :

- recevoir la validation administrative de son visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS), pour l'apposition d'une vignette sur son passeport par l'agent de l'OFII,
- recevoir sa convocation à l'examen médical nécessaire à la validation du titre de séjour.

**En conclusion, il s'agit donc d'un partenariat « gagnant/gagnant » visant à renforcer l'efficacité des services et donc de leur image, et en premier lieu le service rendu aux étudiants étrangers.**